



Prefet du Loiret

L'e-information des élus du Loiret

Le Préfet de la Région Centre a signé l'arrêté de composition de la Conférence territoriale de l'action publique

Prévue par l'article 4 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la conférence territoriale de l'action publique peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements. Elle est notamment le lieu d'examen des projets de conventions territoriales d'exercice concerté des compétences à chef de file.

A R R Ê T É **portant composition de la conférence territoriale de l'action publique** **de la région Centre** **(CTAP)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9-1 et D. 1111-2 à D. 1111-7 ;
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu le décret n° 2003-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013 authentifiant les nouvelles populations légales de chaque commune à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
Vu le décret du 18 septembre 2014 nommant M. Michel JAU préfet de la région Centre, préfet du Loiret ;
Vu le décret n° 2014-1076 du 22 septembre 2014 précisant les modalités d'élection et de désignation des membres de la conférence territoriale de l'action publique autres que les membres de droit ;
Vu l'arrêté n° 14.249 du 3 novembre 2014 du préfet de la région Centre fixant la date de l'élection des membres de la conférence territoriale de l'action publique au 12 décembre 2014 ;
Vu l'arrêté du 11 décembre 2014 du préfet du Cher fixant la liste des représentants du Cher au sein de la conférence territoriale de l'action publique de la région Centre ;
Vu l'arrêté du 3 décembre 2014 du préfet d'Eure-et-Loir portant désignation des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au sein de la conférence territoriale de l'action publique ;
Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 du préfet de l'Indre désignant les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département de l'Indre à de la conférence territoriale de l'action publique de la région Centre ;
Vu l'arrêté du 20 novembre 2014 du préfet d'Indre-et-Loire portant désignation des représentants non membre de droit à la conférence territoriale de l'action publique ;
Vu l'arrêté du 20 novembre 2014 du préfet de Loir-et-Cher portant désignation des représentants de Loir-et-Cher au sein de la conférence territoriale de l'action publique de la région Centre ;
Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 du préfet du Loiret fixant pour le départ du Loiret la liste des membres des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à de la conférence territoriale de l'action publique de la région Centre ;
Sur la proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

Source : Préfecture du Loiret - Direction des collectivités locales et de l'aménagement

181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans Cédex 1

Contact : Pascal Marcot – tél : 02 38 81 42 00 – Courriel : pascal.marcot@loiret.gouv.fr



Prefet du Loiret

L'e-information des élus du Loiret

A R R Ê T E

Article 1^{er} – Les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont les noms suivent, sont désignés membres de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de la région Centre :

Collège des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comptant moins de 30 000 habitants

TITULAIRES

Département du Cher

M. Etienne GOFFINET

Président de la communauté de communes de la Septaine

Département d'Eure et Loir

M. Jean-Paul DUPONT

Président de la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises

Département de l'Indre

M. Claude DOUCET

Président de la communauté de communes Ecueillé-Valençay

Département de l'Indre et Loire

M. Pierre-Alain ROIRON

Président de la communauté de communes Touraine Nord Ouest

Département du Loir et Cher

M. Bernard PILLEFER

Président de la communauté de communes Perche et haut Vendômois

Département du Loiret

M. Jean-Claude BOUVARD

Président de la communauté de communes de Beauce et du Gâtinais

SUPPLEANTS

M. Thierry VINCON

Président de la communauté de communes Cœur de France

M. Bernard PUYENCHET

Président de la communauté de communes du pays de Combray

M. Philippe GOURLAY

Président de la communauté de communes Marche occitane - Val d'Anglin

M. Gérard HENAULT

Président de la communauté de communes de la Touraine du Sud

M. Olivier PAVY

Président de la communauté de communes Sologne des rivières

Mme Marie-Françoise FAUTRAT

Président de la communauté de communes du Malesherbois



Prefet du Loiret

L'e-information des élus du Loiret

Collège des représentants des communes de plus de 30 000 habitants

TITULAIRES

Département de l'Indre et Loire

M. Serge BABARY

Maire de Tours

Département du Loir et Cher

M. Marc GRICOURT

Maire de Blois

Département du Loiret

M. Serge GROUARD

Maire d'Orléans

SUPPLEANTS

M. Frédéric AUGIS

Maire de Joué-lès-Tours

Collège des représentants des communes comptant entre 3 500 et 30 000 habitants

TITULAIRES

Département du Cher

M. Michel AUTISSIER

Maire d'Aubigny-sur-Nère

Département d'Eure et Loir

M. François HUWART

Maire de Nogent-le-Rotrou

Département de l'Indre

M. Michel BLONDEAU

Maire de Déols

Département de l'Indre et Loire

M. Wilfried SCHWARTZ

Maire de la Riche

Département du Loir et Cher

M. Pascal BRINDEAU

Maire de Vendôme

Département du Loiret

M. Christophe CHAILLOU

Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle

SUPPLEANTS

M. Louis COSYNS

Maire de Dun-sur-Auron

M. Bertrand MASSOT

Maire de Luisant

M. Nicolas FORISSIER

Maire de La Châtre

Mme Marie-France BEAUFILS

Maire de Saint-Pierre-des-Corps

M. Pascal BIOULAC

Maire de Lamotte-Beuvron

M. Jean-Marc GIBEY

Maire de Jargeau

Source : Préfecture du Loiret - Direction des collectivités locales et de l'aménagement

181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans Cédex 1

Contact : Pascal Marcot – tél : 02 38 81 42 00 – Courriel : pascal.marcot@loiret.gouv.r



L'e-information des élus du Loiret

Collège des représentants des communes de moins de 3 500 habitants

TITULAIRES

Département du Cher

M. Denis DURAND

Maire de Bengy-sur-Craon

Département d'Eure et Loir

M. Charles BONISSOL

Maire de Saint-Maurice-Saint-Germain

Département de l'Indre

M. Vanik BERBERIAN

Maire de Gargilesse-Dampierre

Département de l'Indre et Loire

M. Guy SAUVAGE DE BRANTES

Maire de Les Hermites

Département du Loir et Cher

M. Marc FESNEAU

Maire de Marchenoir

Département du Loiret

M. Frédéric CUILLERIER

Maire de Saint-Ay

SUPPLEANTS

M. Pierre GUIBLIN

Maire de Sancoins

M. Victor PROVOT

Maire de Thiron-Gardais

M. Jean-Louis CAMUS

Maire de Mézières-en-Brenne

Mme Catherine COME

Maire de Louestault

M. Daniel LOMBARDI

Maire d'Yvoy-le-Marron

M. Bernard DELAVEAU

Maire de Paucourt

Article 2 – Il est rappelé que les membres de droit de la conférence territoriale de l'action publique, dont le président du Conseil régional qui en assure la présidence, sont les suivants :

- les présidents des conseils généraux ;
- les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 30 000 habitants.

Article 3 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales, les préfets de chacun des départements de la région Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre.

Fait à Orléans, le 19 décembre 2014

Le Préfet de région,
signé : Michel JAU